



**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 juillet 2020**

**Présentation de l'agent d'accueil** en poste depuis le 18 août 2020.

**Choix du coordonnateur SPS Mairie**

Le Conseil Municipal a choisi la société Veritas pour 2 800€.

**Choix du coordonnateur Mission contrôle Technique Mairie**

Le Conseil Municipal a retenu la société Veritas pour 3 765€.

**Choix architecte réhabilitation du logement au-dessus de la bibliothèque**

Le Conseil Municipal a retenu l'architecte JEREMY TRUCAS pour 3 500€.

**Choix chauffage future Mairie**

Le conseil Municipal a voté pour le chauffage à caissette – Pas de devis pour le moment.

**Devis réhabilitation logement locatif (chauffage)**

Au-dessus de l'épicerie : le chauffage à inertie s'élèverait à 1 639€

Le chauffage rayonnant s'élèverait à 932€

Au-dessus du salon de coiffure : le chauffage à inertie s'élèverait à 1 933€

Le chauffage rayonnant s'élèverait à 1 237€

Le Conseil Municipal a choisi le chauffage rayonnant pour les 2 logements.

**Désignation du contribuable pour siéger à la Commission intercommunale Des Impôts (CIID)**

Valérie Henry est désignée pour siéger à la CIID.

**Devis peinture logement au-dessus de l'épicerie**

Après examen du devis de l'entreprise THEARD, le Conseil Municipal décide d'attendre un deuxième devis avant de prendre une décision.

**Désignation membre commission de contrôle**

Benoit Moussu est désigné membre de la commission de contrôle

**Droit de préemption urbain : DIA**

Aucune préemption n'a été levée

**Indemnités allouées au Premier Adjoint**

De nouvelles fonctions sont attribués au 1<sup>er</sup> Adjoint, ses indemnités vont être augmentés de 4%.

### **Décisions Modificatives**

Le Conseil Municipal a voté l'ensemble des Décisions Modificatives.

### **Répartition du produit des amendes de police subvention**

Parc de stationnement : Dépenses 27 588€ Subventions : 9 726€

Radar : Dépenses 1 822€ Subventions : 638€

### **Devis curage des fossés**

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société MALECOT. Le montant du devis s'élève à 6 200€HT.

### **Devis cour bar et cour 2 rue de l'Abbaye**

Après examen de plusieurs devis, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société PIGEON. Le montant total du devis s'élève à 4 208.30€HT.

### **Délibération portant désignation membres du SIEFT et du SYMEVAL**

Pascal Barbron est désigné membre du SIEFT et du SYMEVAL.

### **Délibération sollicitant le DSIL enveloppe exceptionnelle de la mairie**

Voté par le conseil Municipal.

### **Liaisons douces**

Projet à l'étude du bourg vers la voie verte - coût estimé entre 150 000€ et 300 000€.

### **Journée citoyenne**

La prochaine journée citoyenne aura lieu le 17 octobre 2020 de 9h30 à 12h.

### **Nomination des membres siégeants à Vitré Co**

Développement Economique : Erick GESLIN

Finance : Valérie HENRY

Sport : Benoit MOUSSU

Habitat : Daniel JEANNOT

Mobilité : Sébastien AVERTY

Culture : Myriam GUINOISEAU

Eau : Pascal BARBRON

Transition Ecologique : Nicolas TOUTAIN

CLECK : Valerie HENRY – Suppléant : Erick GESLIN

### **Nomination membres action sociale hors conseil**

Mme CHAUSSEE Christiane

Mme GAUDIN Joelle

Mme GAUTIER Vanina

Mme LEBLAY Florence

Mme CROISSANT Laëtitia

## **Questions diverses**

### **Projet d'accueil individuel à la cantine**

Pour les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires, la commission Education propose que les familles apportent un repas et de verser 1.20€ par repas de participation aux frais de gestion de la cantine. Un justificatif médical et un dossier PAI (Projet d'Accueil Individuel) sera mis en place entre la famille, la Mairie et l'école.

Le conseil Municipal donne son accord pour le montant demandé aux familles soit 1,20€.

### **PATA**

Supplément de 240€

### **Festival les Désarticulés**

Du 16 au 20 novembre, les comédiens prépareront leur spectacle à St Germain.

### **Devis nettoyage de l'église**

Montant 450€

### **Remboursement acomptes suite annulation de location de salles**

Le conseil municipal donne son accord pour rembourser les acomptes versés pour les locations de salles, annulées à la suite des restrictions sanitaire.